

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**13 AVRIL 2023**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Fête des Loges – création  
de deux nouveaux tarifs**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 14 avril 2023  
par voie d'affichages  
~~notifié le~~  
transmis en sous-préfecture  
le 14 avril 2023  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 14 avril 2023

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUÈSSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt trois, le 13 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 6 avril deux mille vingt trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT\*, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

\*Monsieur de BEAULAINCOURT arrive au dossier 23 B 08

**Avaient donné procuration :**

Monsieur BASSINE à Madame MACE  
Madame GRANDPIERRE à Monsieur SAUDO

**Secrétaire de séance :**

Monsieur MILOUTINOVITCH

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20230413-23-B-05-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2023  
Date de réception préfecture : 14/04/2023

**N° DE DOSSIER** : 23 B 05

**OBJET** : FÊTE DES LOGES - CRÉATION DE DEUX NOUVEAUX TARIFS

**RAPPORTEUR** : Monsieur MIGEON

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Dans la perspective de rendre l'Allée des cuisines de la Fête des Loges plus attractive et afin d'augmenter les recettes, la Ville a envisagé de créer un nouvel espace dédié aux Food Trucks.

Cette nouvelle offre permettra de diversifier les propositions culinaires et d'offrir au public fréquentant la fête foraine une alternative aux restaurants, brasseries et snacks déjà présents au sein de l'Allée des cuisines.

Il est proposé de créer deux nouveaux tarifs, définis comme suit :

Exploitation du Village FOOD TRUCK, 1 seul exploitant de la surface totale à savoir 700 m<sup>2</sup> :

- Prestations : 23 916,67 € HT – 28 700 € TTC
- Droits de place : 11 666,67 € HT – 14 000 € TTC

Par FOOD TRUCK, hors village et dans l'allée des Cuisines :

- Prestations : 2 391,67 € HT – 2 870 € TTC
- Droits de place : 1 166,67 € HT – 1 400 € TTC

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la création d'un espace Food trucks au sein de l'Allée des cuisines de la Fête des Loges et d'adopter les tarifs susmentionnés.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la création d'un espace Food trucks au sein de l'Allée des cuisines de la Fête des Loges et adopte les tarifs suivants :

Exploitation du Village FOOD TRUCK, 1 seul exploitant de la surface totale à savoir 700m<sup>2</sup> :

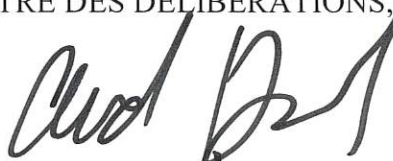
- Prestations : 23 916,67 € HT – 28 700 € TTC
- Droits de place : 11 666,67 € HT – 14 000 € TTC

Par FOOD TRUCK, hors village et dans l'allée des Cuisines :

- Prestations : 2 391,67 € HT – 2 870 € TTC
- Droits de place : 1 166,67 € HT – 1 400 € TTC

FETE DES LOGES - BUDGET ANNEXE DE LA VILLE							
OBJET	PRESTATIONS	TARIFS HT 2022	TARIFS TTC 2022	TARIFS HT 2023	TARIFS TTC 2023	VARIATION	OBSERVATIONS
Prestations	- Exploitation du Village FOOD TRUCK - 700 m <sup>2</sup>			23 916,67 €	28 700,00 €	-	Un seul exploitant de la surface total - 700 m <sup>2</sup>
	- Par FOOD TRUCK			2 391,67 €	2 870,00 €	-	Hors village et dans l'allée des Cuisines
Droits de place	- Exploitation du Village FOOD TRUCK - 700 m <sup>2</sup>			11 666,67 €	14 000,00 €	-	Un seul exploitant de la surface total - 700 m <sup>2</sup>
	- Par FOOD TRUCK			1 166,67 €	1 400,00 €	-	Hors village et dans l'allée des Cuisines

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*